

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE REMPLAÇANT L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PORTANT SUR UN PROJET DE RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné aux personnes intéressées que lors de sa séance extraordinaire du 11 mai 2021, le conseil de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand a adopté le projet de règlement numéro 349-21 modifiant le règlement de lotissement n°228.

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 et en remplacement de l'assemblée publique de consultation prévue par la Loi, les citoyens de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand peuvent soumettre, par écrit, leurs commentaires sur ce projet de règlement ayant pour objet :

- D'abroger l'article 2.2.6 du règlement de lotissement prohibant le lotissement de terrains de fortes pentes;
- de spécifier que les dispositions des articles 3.2 et 3.8 concernant la dimension des îlots résidentiels et la longueur maximum des culs-de-sac ne s'appliquent que dans le périmètre d'urbanisation.

Les commentaires doivent être reçus à la municipalité au plus tard le 27 mai 2021 et peuvent être transmis par courriel à l'adresse stleonlegrand@mrcmatapedia.qc.ca ou par la poste à l'adresse suivante :

Municipalité de Saint-Léon-le-Grand
8-A, place de L'Église C.P. 127
Saint-Léon-le-Grand (Québec) G0J 2W0

Le projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire et est disponible sur demande par courriel à l'adresse mentionnée précédemment.

Des copies en version papier de ces projets de règlement et de l'illustration des secteurs mentionnés peuvent également être transmises sur demande. Pour ce faire, veuillez communiquer avec la municipalité au (418) 743-2914.

DONNÉ À SAINT-LÉON-LE-GRAND, CE 2021-05-13

Jean-Noël Barriault, directeur général et secrétaire-trésorier.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie, au bureau de la municipalité et au bureau de poste de Saint-Léon-Le-Grand.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce treizième jour de mai deux mille vingt et un.

Jean-Noël Barriault, directeur général et secrétaire-trésorier